



LE TELETRAVAIL DURANT LE CONFINEMENT EN MARTINIQUE

Contexte de l'étude

La crise liée au COVID-19 a imposé aux entreprises et administrations de revoir leurs modes de travail. Ainsi durant la période du confinement et au-delà pour certain.e.s, l'usage du « télétravail » s'est généralisé, chaque fois que cela a été possible, à plein temps ou à temps partiel, pour les actifs du secteur privé ou public dont les métiers ou fonctions le permettaient.

Les études sur le télétravail en Martinique sont peu nombreuses. Celles réalisées en France hexagonale avant le confinement montrent que la pratique est en hausse et qu'elle séduit de plus en plus de personnes, même si la France reste très loin derrière les pays d'Europe du nord (entre 8 et 17%, contre 30 et 35%).

L'enquête initiée par l'ADDUAM en mai 2020 a saisi l'opportunité de la situation occasionnée par la pandémie, pour questionner ces nouveaux pratiquants du télétravail et avoir leur retour d'expérience « à chaud » sur la question.

Elle est comparable à une photographie et ses résultats sont à apprécier dans le contexte du confinement, au regard notamment de l'interdiction de circuler, mais ils pourront néanmoins améliorer notre connaissance du télétravail et nous livrer ainsi quelques pistes d'analyses à approfondir par la suite.

Un échantillon représentatif des salariés de Martinique a été sollicité. Le questionnaire proposé aux interviewés visait à recueillir trois catégories d'informations :

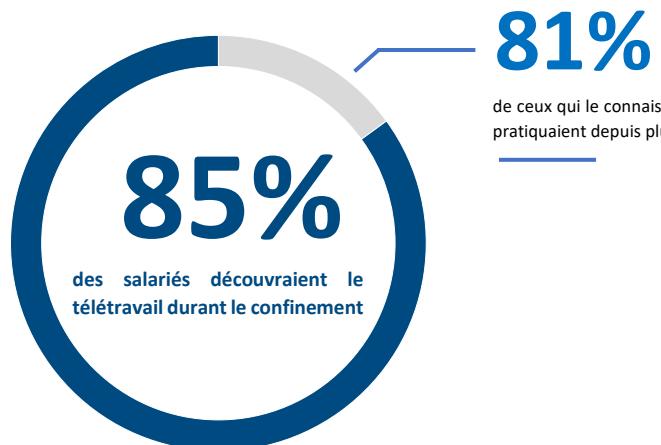
- Leur expérience du télétravail
- Leurs outils du télétravail et les conditions de son exercice
- Leur perception de ce mode « nouveau » d'organisation du travail

Nous vous présentons les principaux résultats de cette enquête.

Expérience du télétravail

Une expérience récente du télétravail, liée au confinement.

Seuls 1,1% des salariés interrogés se déclaraient en télétravail à temps plein au moment de l'enquête et pour les autres, qui le pratiquaient déjà (13,1%), il était occasionnel ou partiel.

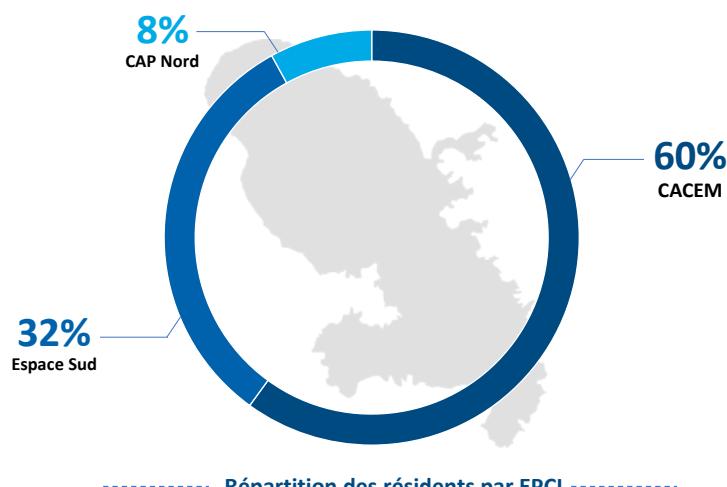


----- Part des salariés découvrant le télétravail durant le confinement -----

Qui sont les télétravailleurs ?

Les télétravailleurs : des ménages en couple ou célibataires, de moins de 50 ans et en CDI.

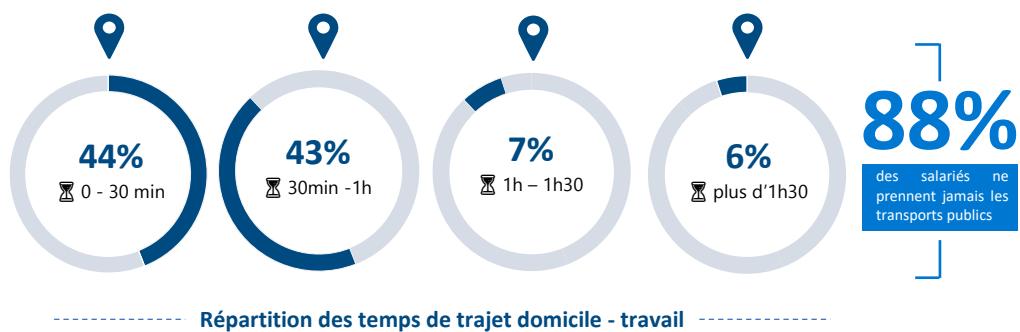
A 94,2%, ils exercent en CDI ou dans l'administration. 60,7% des télétravailleurs de la période de confinement étaient composés de managers, d'employés et de techniciens.



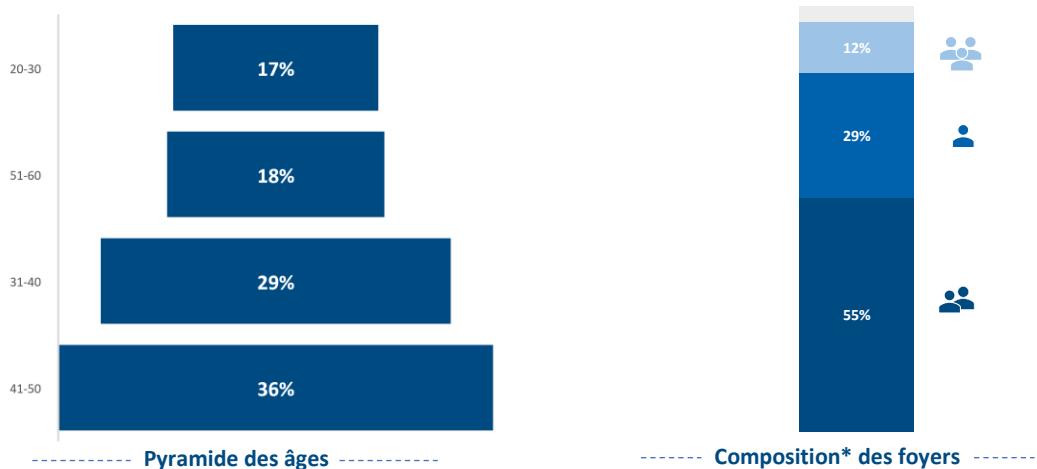
----- Répartition des résidents par EPCI -----

87,2% habitent à moins d'une heure aller-retour de leur lieu de travail. Ce qui est cohérent avec leur distribution géographique.

Les télétravailleurs du confinement n'utilisent quasiment jamais les transports publics (88,4%).



Leur foyer est composé à 83,8% d'au plus 2 adultes (eux-mêmes compris).



Outils et conditions de télétravail

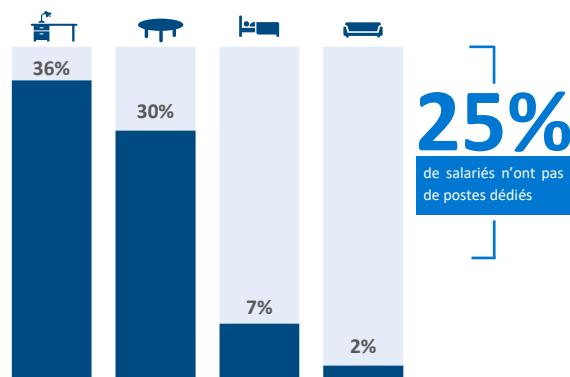
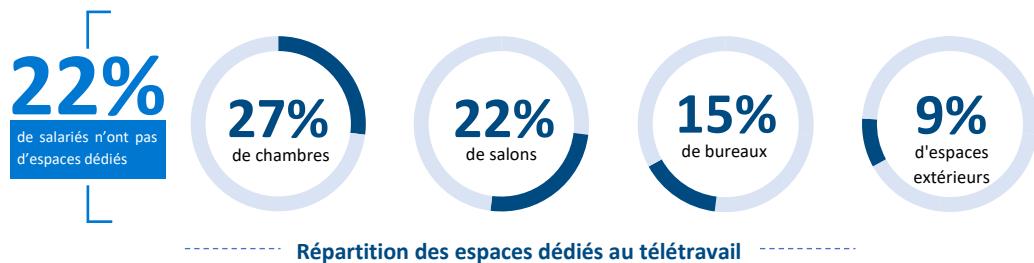
Le téléphone mobile est l'outil de prédilection du télétravail.

Il est cité, seul ou accompagné, par 77,9% des salariés interrogés et a souvent pour compagnon l'ordinateur portable, mentionné par 75% des salariés.

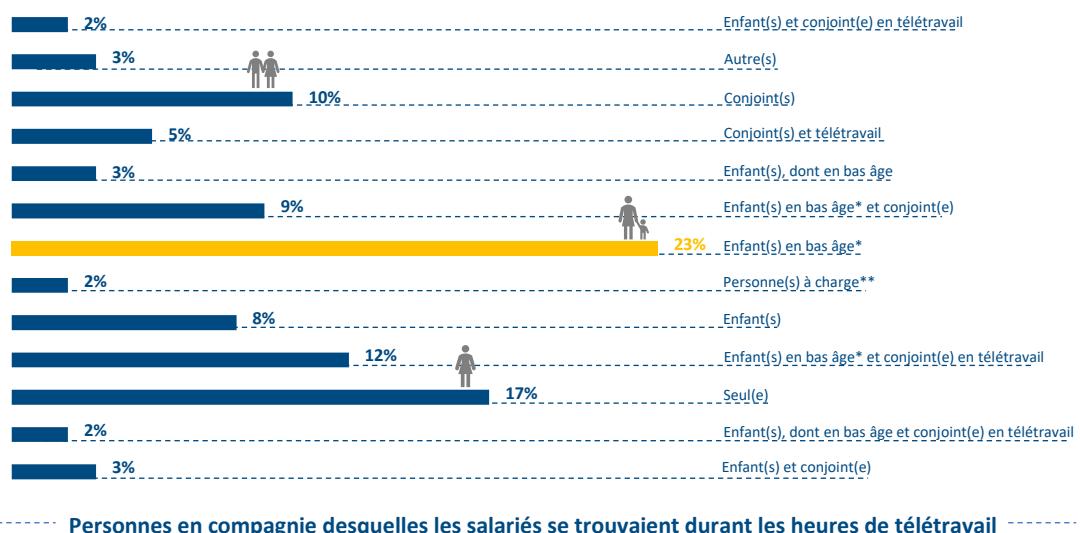
De manière cohérente, pour 72,2%, le téléphone et les réseaux sociaux sont les outils privilégiés du télétravail. 39,8 % des salariés déclarent que le matériel a été fourni par l'organisation qui les emploie et qui selon 87,9 % des salariés n'a pas proposé de prendre en charge les surcoûts liés au télétravail. Néanmoins pour 64 % des salariés, le matériel et/ou les dispositions prises par l'employeur ont été suffisants.

*Nombre d'adultes dans le foyer,
interrogé compris

Rarement seuls pendant les heures de télétravail, les télétravailleurs disposent à 77,6% d'un espace dédié au télétravail.



23% des salariés télétravaillaient en compagnie d'enfants en bas âge.



Les enfants sont présents auprès de 33,9% des salariés en situation de télétravail (le conjoint et les enfants le sont pour 41,9% des salariés).

*Enfant(s) âgé(s) de moins de 12 ans
**Personne(s) âgée(s), malade(s), PMR

Impacts du télétravail

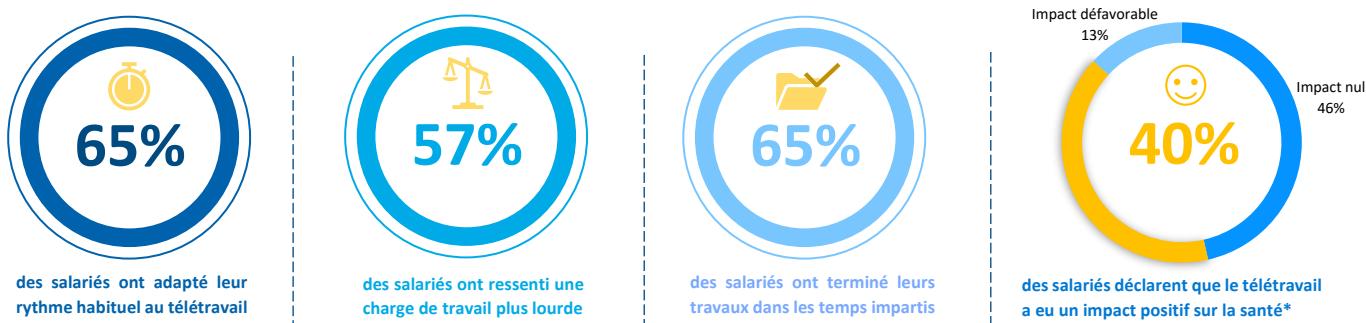
Un impact du télétravail réduit, mais une charge de travail estimée plus lourde.

Quand bien même 65,1% des salariés déclarent avoir adapté leur rythme habituel de travail au télétravail durant le confinement, 72,6% affirment que leur perception du temps de travail a changé.

Par ailleurs 56,5% déclarent ressentir une plus lourde charge de travail. L'accès aux informations et ressources de l'organisation qui les emploie, ainsi que les relations intra équipes et avec les partenaires ne semblent pas avoir souffert du télétravail (respectivement 90% et 65% des salariés estiment que ces liens ont été maintenus).

51,6% déclarent que le télétravail n'a pas altéré l'esprit d'équipe et les résultats.

65,3% estiment que les travaux engagés ont été réalisés dans les délais. Les réponses sont plus mitigées sur la concentration.

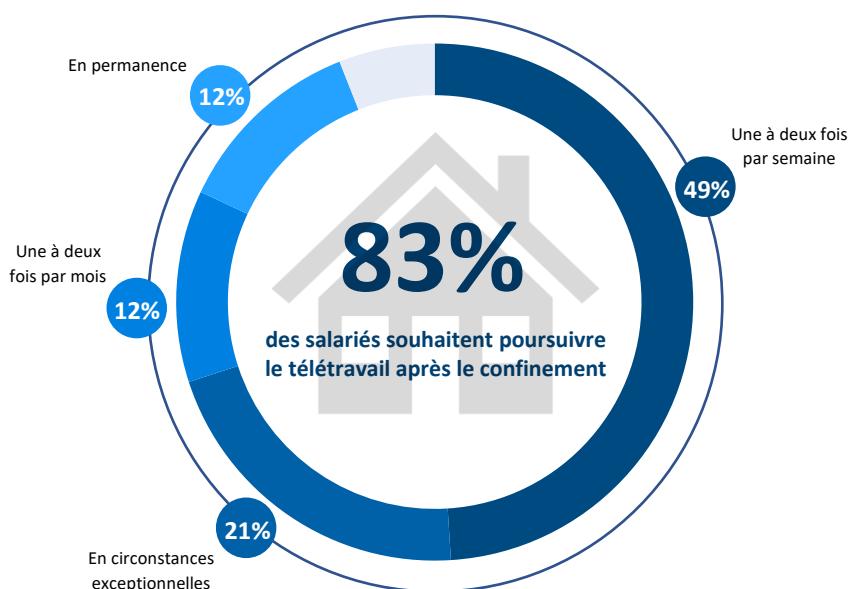


Impacts divers du télétravail en confinement

Perception du télétravail

Télétravail ou aménagement du temps de travail ?

82,8% des salariés déclarent souhaiter poursuivre l'expérience du télétravail, mais rarement à temps plein (11,7% des salariés).



Répartition des fréquences de poursuite du télétravail hors confinement

La faible proportion des personnes souhaitant poursuivre le télétravail à temps plein après le confinement, suggère les deux lignes d'interprétation suivantes :

- Une appréhension du télétravail comme un outil permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et personnelle. Le nuage de mots synthétise assez fidèlement cette lecture. Ainsi, les avantages pour les salariés de la Martinique sont vie, souplesse et autonomie.
- La conscience ou la compréhension que le regroupement est nécessaire parce que l'activité économique et sociale requiert un certain niveau de contact avec les clients et/ou les usagers. Ainsi, 60% des salariés en « télétravail partiel », c'est également 60% en présentiel (regroupé au sein de l'organisation) pendant le reste de la semaine et/ou du mois. Cette proportion est voisine de celle des salariés français déclarant être en contact avec le public (70,9%)¹. Cette nécessité du regroupement est aussi justifiée par les inconvénients du télétravail.

Avantages ou inconvénients ?

En dehors des avantages synthétisés dans le nuage de mots ci-après, les avantages liés au télétravail les plus fréquemment cités sont la réduction des déplacements liés au travail, du stress, de la fatigue et de l'empreinte carbone, ainsi qu'un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle et un assouplissement des horaires.

Les inconvénients eux sont, l'intrusion professionnelle, la charge de travail (à priori augmentée), une moindre reconnaissance, l'isolement et une perte de convivialité.



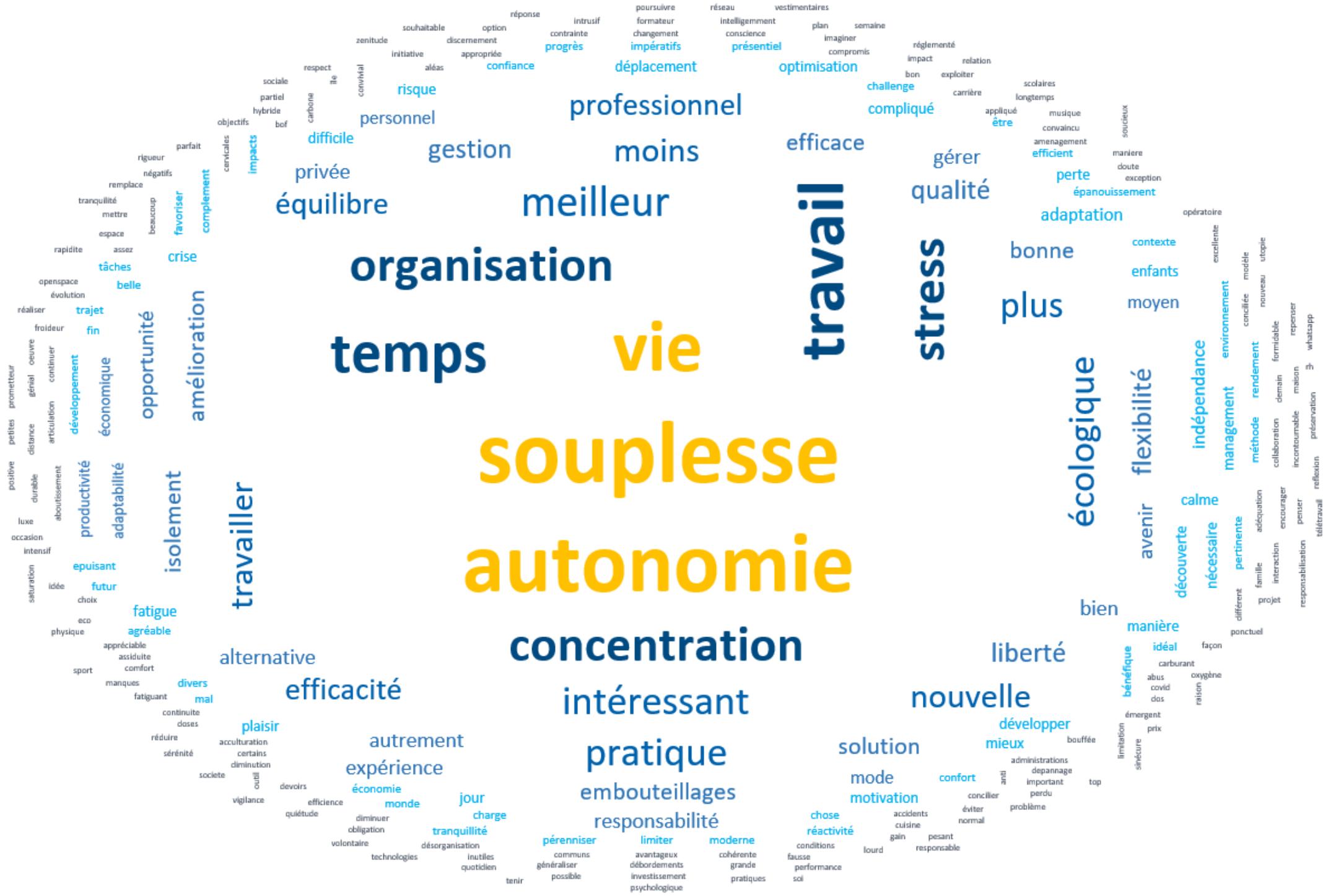
En conclusion de l'enquête, il apparaît que le télétravail durant le confinement a été apprécié par les salariés.

5 salariés sur 6 déclarent souhaiter poursuivre le télétravail après le confinement, ce mode de travail n'ayant à priori pas fait entrave à la poursuite des activités.

Plusieurs paramètres, tels que le maintien des relations au sein des équipes et de la collaboration avec les partenaires ont permis que les objectifs fixés soient atteints.

Cependant, si l'on prend en considération le fait que seuls 12% des personnes interrogées désirent poursuivre à temps plein, ne s'agirait-il pas d'un désir d'aménagement du temps de travail, plutôt que de télétravail à proprement parler ...

¹ Travaux de Directon de l'Animation de la Recherche, Statistiques su Ministère de l'emploi, du travail, de la formation professionnelle et du dialogue social. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-102.pdf>. La proportion atteint 66,8% dans le privé et 84,8% dans la fonction publique.



Point méthodologique

Les données de cette synthèse sont issues d'un sondage auprès d'un échantillon de 214 salariés, couvrant un périmètre représentant 94% des salariés de la Martinique.

Afin d'assurer la généralité des résultats, les tris issus de l'enquête ont été redressés sur la base de la répartition sectorielle de l'ensemble des salariés de la Martinique, issues de l'enquête « Emploi en continu – 2017 » de l'INSEE. Ce critère de redressement a été retenu comme le plus pertinent compte tenu de l'objet de l'enquête et des potentielles interprétations qu'elle pourra générer sur le télétravail.

Le tableau ci-dessous indique le périmètre de l'enquête.

Agriculture	4,0
Industrie	6,6
Construction	6,3
Tertiaire	81,0
Commerce	13,3
Transports	4,1
Hébergement et restauration	3,9
Information et communication	1,7
Finance, assurance, immobilier	2,9
Sciences, techniques, services administratifs	8,4
Administration publique	15,5
Enseignement	9,4
Activités pour la santé humaine	7,8
Hébergement médico-social et action sociale	9,4
Autres services	4,7
Activités indéterminées	2,1
Total	100
Périmètre de l'enquête	93,8

Tableau 1 : Répartition en % des salariés de la Martinique - INSEE 2017